

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

---

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL879

présenté par  
M. Dussopt, rapporteur

-----

### ARTICLE 15

I.- Supprimer la troisième phrase de l'alinéa 5.

II.- En conséquence, compléter cet alinéa par la phrase suivante:

"L'arrêté de création intègre les propositions de modification du périmètre adoptées par la commission départementale dans les conditions de majorité prévues au quatrième alinéa du IV dudit article L. 5210-1-1."

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.